



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Carte européenne d'invalidité

Question écrite n° 11374

#### Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur la reconnaissance mutuelle du statut d'invalidité par les États membres de l'Union européenne. Cette absence de reconnaissance qui complique à l'extrême les déplacements des personnes atteintes d'un handicap au sein de l'Europe a conduit l'Union européenne à lancer une première phase pilote de mise en œuvre d'une carte européenne d'invalidité. Cette carte qui a pour objet de garantir l'égalité d'accès à certains avantages spécifiques, principalement dans les domaines de la culture, des loisirs, du sport et des transports est actuellement expérimentée dans huit pays de l'Union. En 2015, au démarrage de cette première phase, la France n'avait pas souhaité faire partie du groupe pilote alors même qu'elle appartenait au groupe de travail spécifique créé pour réfléchir à la mise en œuvre de cette carte. Une telle attitude, pour le moins regrettable, n'interdit pas une réflexion nouvelle sur cette question importante qui concerne le principe fondamental de libre circulation dans l'espace européen. Par conséquent, elle lui demande quelles initiatives le Gouvernement entend prendre sur ce dossier.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Marielle de Sarnez](#)

**Circonscription :** Paris (11<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11374

**Rubrique :** Personnes handicapées

**Ministère interrogé :** [Personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

#### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 29 octobre 2018

**Question publiée au JO le :** [31 juillet 2018](#), page 6786

**Question retirée le :** 19 janvier 2021 (Fin de mandat)